

Marché du lait : renforcement du rôle des transformateurs depuis la sortie des quotas

22 septembre 2025



☐ Numéro de revue

Produire les aliments

Les industries agroalimentaires en France (XIX^e-XXI^e siècle)

Le Mouvement Social

2024/4 289

Presses de Sciences Po

254 pages

Mis en ligne en juin 2025, un article de S. Billows (INRAE), dans la *Revue française de socio-économie*, analyse l'évolution des rapports de pouvoir dans la filière laitière, à partir d'une enquête en Normandie. Il s'appuie sur les archives de deux entreprises de collecte-transformation, et sur des entretiens avec leurs dirigeants et les éleveurs adhérents.

Depuis 1992, la politique agricole commune a progressivement dérégulé les marchés, d'abord en réduisant le soutien public aux prix, puis en supprimant les quotas (2015). Cette évolution a mis fin à une période d'« industrialisation négociée ». Les deux coopératives jouaient alors un rôle de relais des incitations publiques, visant l'augmentation des volumes, mais les producteurs pesaient dans les arbitrages *via* les organisations interprofessionnelles et syndicales.

Au moment de l'ouverture des marchés, ces entreprises ont adapté leur positionnement pour devenir de véritables intermédiaires entre l'offre et la demande. La première coopérative s'est tournée résolument vers l'exportation et la course aux volumes, incitant ses adhérents à intensifier leurs systèmes d'élevage et à s'agrandir afin d'alimenter en continu ses usines. Cette stratégie prolongeait, sans rupture, la trajectoire de modernisation initiée dans les années 1960 (qualité standard, compétition par les prix). La seconde coopérative a, elle, misé sur la différenciation et la montée en gamme (lait bio, AOP), en incitant ses membres à maintenir des pratiques plus herbagères (démarches agroécologiques). Cette orientation s'est accompagnée d'autres contraintes : traçabilité renforcée, investissements spécifiques, etc. Elle a dirigé les exploitations vers un modèle où la compétitivité repose sur des signes de qualité.

Dans le cas des coopératives, les producteurs sont à la fois fournisseurs et propriétaires de l'outil de transformation. Mais le pouvoir de décision est en pratique exercé par les directions, guidées par les impératifs

industriels. Plus largement, Billows montre que la libéralisation, souvent présentée comme une « reprise en main » de la mise en marché par les producteurs, a consolidé l'influence des transformateurs – qu'il s'agisse de coopératives ou de sociétés privées. Leur emprise s'appuie sur divers dispositifs : contrats de livraison, primes (par exemple, pour encourager le pâturage et le recours à la race locale), cahiers des charges, qui encadrent les débouchés de la filière. L'auteur y voit une nouvelle étape du processus d'industrialisation, qui conditionne les choix des exploitants et redéfinit les modèles technico-économiques des fermes laitières.

Florent Bidaud, Centre d'études et de prospective

Source : [Revue française de socio-économie](#)